

SYNDICAT DE BASSIN DE LA RIVIERE LA VAIGE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 5 AVRIL 2016

Etaient Présents :

- > Pour AUVERS LE HAMON Gérard DAVID
- > Pour BEAUMONT PIED DE BOEUF Pascal GANGNAT
- > Pour CHEMERE LE ROI Georges MASSA
- > Pour LA BAZOUGE DE CHEMERE Odile ROPARS
- > Pour MESLAY DU MAINE Pierre BORDIER
- > Pour PREAUX Thierry GUITTER
- > Pour SABLE SUR SARTHE : Ghislaine BODARD-SOUDEE
- > Pour ST DENIS DU MAINE : Didier LAMBERT
- > Pour ST GEORGES LE FLECHARD Arlette LEUTELIER et Jacqueline DAVID (Suppléante)
- > Pour ST LOUP DU DORAT Jean-Claude BREHIN
- > Pour VAIGES Michel DURAND

Etaient absents :

- > LE BIGNON DU MAINE Jean-Louis BELLAY
- > LA CROPTÉ Marielle SABIROU
- > BOUESSAY Daniel MONSIMERT

Etaient excusés :

- > ARQUENAY Jean-Pierre OLIVIER (Suppléant de Christophe TINNIERE)
- > LE BURET Jean-Marc HULOT

Etaient également présents :

Xavier SEIGNEURET - Technicien de rivières
Yohann LUCAS - Responsable technique des Syndicats

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Madame BODARD-SOUDEE, Vice-présidente du Syndicat, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par Monsieur Pascal GANGNAT (Absent lors de la délibération), Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Prévu	Réalisé
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	219 833,22 €	115 793,56 €
Recettes	615 112,68 €	176 133,12 €
Excédent de fonctionnement de		<u>60 339,56 €</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	262 562,02 €	154 026,94 €
Recettes	262 562,02 €	89 333,40 €
Déficit d'investissement de		<u>- 64 693,54 €</u>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Le Comité Syndical adopte le compte de gestion du Syndicat de Bassin de la Rivière La Vaige 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement, compte tenu des réalisations 2015, des restes à réaliser et un report de 2014, de 66 405,56 €,
- un résultat de fonctionnement, y compris le report de 2014, qui est de + 440 434,24 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 d'une part en section d'investissement pour de nouveaux investissements, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la manière suivante :
 - ↳ Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) 66 405,56 €
 - ↳ Ligne 002 (Résultat de fonctionnement reporté) 374 028,68 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif du Syndicat, ci-après :

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2016, arrêté comme suit :

Section Fonctionnement > Dépenses = 240 235,00 €
> Recettes = 604 046,68 €

Section d'Investissement > Dépenses = 596 924,25 €
> Recettes = 596 924,25 €

Résultat du vote > Nombre de membres en exercice = 17
> Nombre de membres présents = 11
> Nombre de suffrages exprimés = 11

POUR = 11

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

CONTRIBUTIONS DES COMMUNES POUR 2016

Monsieur Le Président soumet aux membres du comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes au titre de la participation aux dépenses du Syndicat pour l'année 2015.

Chaque commune, en même temps qu'elle était informée du montant de sa quote-part, a été invitée à faire connaître le mode de financement envisagé.

En définitive, la situation, pour chaque commune, se présente conformément au tableau ci-annexé qui vaudra autorisation, pour le syndicat de recouvrer lui-même le produit des impositions directes nécessaires dans les communes ayant opté pour ce mode de financement.

Commune	Contribution nécessaire à l'équilibre du budget 2016		si recouvrement par voie d'imposition directe	
	Inscrite au BP	Recouvrée par voie d'imposition directe	reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2015	Montant définitif mis en recouvrement
ARQUENAY		12 491 €		12 491 €
LA BAZOUGE DE CHEMERE		10 617 €		10 617 €
LE BIGNON DU MAINE		1 748 €		1 748 €
CHEMERE LE ROI		2 498 €		2 498 €
LA CROPTE		4 247 €		4 247 €
ST DENIS DU MAINE		3 372 €		3 372 €
ST GEORGES LE FLECHARD	1 686 €			
MESLAY DU MAINE		15 739 €		15 739 €
BEAUMONT PIED DE BŒUF		3 997 €		3 997 €
BOUESSAY	2 498 €			
LE BURET		2 873 €		2 873 €
PREAUX		1 561 €		1 561 €
ST LOUP DU DORAT		1 561 €		1 561 €
VAIGES	18 487 €			
SABLE SUR SARTHE	36 833 €			
AUVERS LE HAMON	2 810 €			
TOTAL	62 314 €	60 704 €	- €	60 704 €
		123 018 €		60 704 €

AVENANT N°6 – ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LES OUVRAGES

Monsieur le Président expose le rapport suivant, concernant le marché signé en juin 2007 avec Hydro Concept pour l'étude des ouvrages, quelques prestations supplémentaires sont à prendre en compte ainsi que d'autres à supprimer et le délai d'exécution doit être augmenté :

> Prestations supplémentaires :

- Reprise plans ouvrages 15 x 350 € = 5 250 €
- Réunion de travail avec ONEMA et SB Vaige 2 x 350 € = 700 €
- Finalisation documents CTMA et DIG (suite remarques) 6 x 350 € = 2 100 €
- Reprise plans ouvrages 6 x 350 € = 2 100 €
- Réponse commissaire enquêteur 1 x 350 € = 350 €
- Réunion publique pour enquête 1 x 400 € = 400 €

TOTAL HT = 10 900 €

> Prestations supprimées :

- 2 réunions publiques et 1 réunion COPIL 1 200 €
- Photomontage La Cropte 400 €
- Solde mission n°1 2 950 €

TOTAL HT = 4 550 €

> Le délai d'exécution passe de 44 à 120 mois.

Le montant du marché passe de 69 410 € HT à 75 760 € HT soit Soixante-quinze mille euros sept cent cinquante centimes. Un avenant n°6 est proposé aux membres du comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical:

- Approuve les modifications apportées au marché signé en juin 2007 avec le bureau d'études HYDRO CONCEPT.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

> Travaux 2016

- Plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE :

Xavier SEIGNEURET précise que le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux est prévu pour juillet 2016.

En effet, il est obligatoire de lancer au préalable une étude géotechnique permettant de modéliser les caractéristiques de la digue à installer. Une consultation par devis est en cours auprès de plusieurs bureaux d'études spécialisés. Le début des travaux est prévu pour septembre 2016.

- Abreuvoirs :

Plusieurs agriculteurs ont sollicité le Syndicat pour l'aménagement d'abreuvoirs, notamment à LA BAZOUGE DE CHEMERE, LA CROPTÉ et BOUESSAY.

- Débroussaillage :

Cette opération est en cours actuellement, confiée à l'entreprise d'insertion GENIE le linéaire concerné cette année se situe entre BOUESSAY (Le Buisson) et SABLE SUR SARTHE (Confluence).

Le secrétaire de séance
Pierre BORDIER



Le Président,
Pascal GANGNAT

